

Additifs pour la fabrication, l'affinage et le préemballage du fromage

Déclaration de renonciation (code de déontologie)

	pour
Entreprise :	
NPA/lieu :	
nuer de renoncer à l'uti	e entre le 1er juillet 2022 et le 30 juin 2025, nous déclarons avoir renoncé et conti disation des additifs suivants lors de la fabrication et du traitement en surface des fro- s à pâte extra-dure, dure, mi-dure ou molle) en Suisse :
 Fabrication du froma 	ge:
-	lites au moyen de techniques de modification génétique : n», «Chy-Max» ou «Chymogen», en particulier des substituts de présure à base de
	és à éviter les mauvaises fermentations : e, nitrates (de sodium et de potassium)
 Additifs synthé 	tiques pour la coloration de la pâte du fromage
Additifs synthe	tiques pour la coloration de la croûte du fromage
 Affinage du fromage 	:
	servation utilisés pour le traitement en surface : de sorbique, sorbates, acide propionique et propionates
 Préemballage du fro 	mage :
Additifs de con- Natamycine	servation utilisés pour le traitement en surface :
Nous sommes actifs dan	s les domaines suivants :
□ production	
□ affinage et emballage	
□ commerce	
Les entreprises signatair	res seront publiées sur le site Internet de SCM.
Lieu/date :	Signature/s:
Nom et fonction du/de la	signataire: